

Service de l'enseignement secondaire du 2e degré S2

Concept Qualité au niveau du Service (système)

Fribourg, le 11 août 2023



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



—
Direction de la formation et des affaires culturelles DFAC
Direktion für Bildung und kulturelle Angelegenheiten BKAD

Table des matières

1	Introduction	3
2	Buts de la qualité et indicateurs au niveau du système	4
2.1	Soutenir et développer les filières de formation	4
2.2	Assurer une transition bien coordonnées de l'école obligatoire et vers les hautes écoles	4
2.3	Fournir aux écoles des ressources et veiller à ce que celles-ci soient utilisées de manière efficiente et durable	5
2.4	Soutenir à titre subsidiaire les directions d'école dans la gestion du personnel	5
2.5	Organiser la collaboration cantonale et intercantonale avec les partenaires de la formation basée sur la confiance, l'estime et la participation	6
2.6	Favoriser la formation bilingue	6
2.7	Anticiper les développements novateurs et durables dans le domaine du secondaire supérieur et encourager les projets y relatifs	7
2.8	Contrôler et développer activement la qualité de la formation S2 aux niveaux système, école et enseignement en collaboration avec les personnes concernées	7
3	Instruments de vérification de la réalisation des objectifs et leur conception	8
3.1	Entretiens bilatéraux	8
3.2	Travail des commission axé sur le développement de la qualité	8
3.3	Reconnaissance des filières de formation par la CDIP	9
3.4	Echanges avec le secondaire 1, avec l'Université et les hautes écoles	10
3.5	Système des examens	10
3.6	Monitoring resp. évaluations scientifiques	11
3.7	Développement du système (projets)	11

1 Introduction

Maintenir la qualité de l'école et de l'enseignement à un degré élevé est un processus multiple et une tâche commune de toutes les personnes et instances impliquées dans l'école. Pour ce faire, les activités des trois niveaux - enseignement, école et système - doivent être coordonnées entre elles. L'assurance et le développement de la qualité ne peuvent être compris que comme un processus continu de planification - réalisation - vérification - adaptation. Cette vision systémique est inscrite dans le concept-cadre « Maintien et développement de la qualité au secondaire 2 » du canton de Fribourg.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) remplit les tâches qui lui sont confiées conformément à l'art. 85 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur. Il assume ainsi la responsabilité politique et administrative des écoles du secondaire supérieur. Pour évaluer la qualité, le concept-cadre mentionné a été développé dans un processus participatif. Il définit les objectifs de qualité aux niveaux de l'enseignement, de l'école et du Service S2 et esquisse les instruments qui permettent d'évaluer et donc de soutenir la réalisation des objectifs de qualité.

Dans le présent document, les objectifs de qualité sont décrits plus en détail au niveau du système respectivement du canton. Il montre comment les instruments d'évaluation des objectifs de qualité au niveau du système sont utilisés par le Service S2.

Les demandes d'adaptation sont analysées par le Service S2, les corrections importantes pour le système sont discutées avec la CODESS et mises en œuvre. Le Service S2 renseigne régulièrement la directrice/le directeur de la Direction de la formation et des affaires culturelles sur la mise en œuvre du concept qualité au niveau du système. Il l'informe des ajustements en cours et, si nécessaire, lui soumet des objets pour décision.

2 Buts de la qualité et indicateurs au niveau du système

2.1 Soutenir et développer les filières de formation

- La Confédération, la CDIP et les autres organismes compétents reconnaissent les voies de formation.
- Le monitoring couvre l'ensemble du système de l'enseignement secondaire supérieur et l'évalue dans son contexte.
- La poursuite du développement est assurée par la mise en place de projets.
- Les règlements et les directives sur les voies de formation sont à jour et adaptés aux besoins.

L'école et la formation doivent évoluer pour répondre aux exigences changeantes de la société. Les réformes de l'éducation à l'échelle nationale sont recommandées ou exigées par la CDIP (Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique) et/ou par la Confédération. Chaque canton est toutefois responsable de son système éducatif et peut mettre en œuvre les directives nationales sur la base de ses besoins et priorités spécifiques. Le Service S2 recense les besoins de développement des quatre filières de formation proposées (formation gymnasiale, formation en école de culture générale, formation en école de commerce à plein temps, passerelle maturité professionnelle / maturité spécialisée - hautes écoles universitaires) dans le cadre d'échanges réguliers avec les différentes directions d'écoles, avec la Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieure (CODESS), mais aussi avec les associations professionnelles, les commissions d'école et les associations de parents d'élèves. Les réactions d'autres organes et les enseignements tirés du monitoring de l'éducation et des évaluations fournissent également des indications sur un éventuel besoin de développement ultérieur. Les besoins sont harmonisés avec les directives des instances supérieures (p. ex. directives cantonales, prescriptions budgétaires) et concrétisés et classés par ordre de priorité en étroite collaboration avec la CODESS. Ces axes de développement sont ensuite formulés en tant qu'objectifs cantonaux et permettent ainsi une planification, un pilotage et un soutien systématiques à tous les niveaux (enseignement, école et système).

2.2 Assurer une transition bien coordonnées de l'école obligatoire et vers les hautes écoles

- Les taux de passage et de réussite vers et depuis le niveau secondaire 2 sont conformes aux attentes.
- Le Service S2 rencontre régulièrement des représentations du S1 et des hautes écoles.
- Les écoles du S1 et les hautes écoles sont satisfaites de la gestion des transitions par le Service S2.
- Le Service S2 lance si nécessaire des projets d'amélioration des transitions.

Une transition bien coordonnée de l'école obligatoire vers les écoles du secondaire 2 et de là vers les hautes écoles permet de poursuivre l'apprentissage sans interruption et d'atteindre le niveau des connaissances et des compétences

souhaité. Les écoles de secondaire 2 et les hautes écoles posent généralement des exigences élevées aux élèves en termes de contenus d'apprentissage, de méthodes d'apprentissage et d'exigences d'examen. Une transition bien coordonnée permet aux élèves de s'adapter à temps à ces nouvelles exigences. Elle peut les aider à explorer leurs intérêts et leurs talents et à prendre des décisions éclairées quant à leur futur parcours éducatif et professionnel.

2.3 Fournir aux écoles des ressources et veiller à ce que celles-ci soient utilisées de manière efficiente et durable

- Les ressources sont suffisantes pour garantir la qualité des écoles.
- Les projets d'infrastructure correspondent aux besoins et respectent les exigences en matière de durabilité.
- Le budget est respecté.

La dotation en ressources est essentielle pour les écoles afin de garantir une éducation de qualité et un environnement d'apprentissage favorable. Les écoles du secondaire 2 disposent de leurs propres budgets scolaires. Ils sont validés par le service qui en assume la responsabilité globale. L'échange sur la planification et le contrôle avec les administrateurs et les administratrices des écoles du secondaire 2 permet une utilisation éclairée et ciblée des ressources. Pour certaines tâches ou certains domaines, les ressources sont mises au budget du Service S2. Cela permet de réagir avec flexibilité pour répondre aux besoins spécifiques des écoles et garantir la plus grande égalité de traitement possible (p. ex. formation continue, service psychologique). Le Service S2 détermine également les besoins en infrastructures pour les écoles du secondaire 2. Il soutient le financement et la construction de nouveaux bâtiments scolaires ou la rénovation d'établissements existants et surveille la mise en œuvre de ces projets en collaboration avec Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

2.4 Soutenir à titre subsidiaire les directions d'école dans la gestion du personnel

- Les directions d'école se sentent épaulées par le Service S2.
- Les questions de gestion, de développement et d'administration du personnel sont régulièrement abordées en CODESS.
- Les questions de personnel sont abordées ouvertement lors des entretiens avec les collaborateurs et les collaboratrices (chef de service et directeur ou directrice d'école).
- Le Service S2 identifie les points problématiques et les traite ou les thématise sans délai.
- Des solutions cantonales existent pour les demandes qui concernent plus d'une école.

Les membres des directions d'école gèrent avec responsabilité le bon fonctionnement de l'école et créent un environnement d'apprentissage positif pour les élèves et le corps enseignant. Parmi les tâches les plus importantes figurent la gestion et le développement du personnel, de l'école, de la culture scolaire, de la communication et des

relations externes. Ces tâches de direction requièrent un large éventail de compétences et de ressources qui peuvent également être développées par l'expérience. Le Service S2 soutient les directions d'école dans leurs tâches de direction et traite des préoccupations, des thèmes et des problèmes qu'une école en particulier ne peut résoudre elle-même et auxquels une solution unifiée au niveau des écoles est à trouver.

2.5 Organiser la collaboration cantonale et intercantonale avec les partenaires de la formation basée sur la confiance, l'estime et la participation

- Les partenaires de formation cantonaux et intercantonaux se sentent pris au sérieux par le Service S2 et lui font confiance.
- Le Service S2 s'informe, par le biais de rencontres et d'entretiens périodiques, sur les appréciations des partenaires de la formation concernant la qualité du champ d'action S2.
- Les groupes de personnes concernés par les changements sont impliqués dans les projets.

La collaboration avec les partenaires de l'éducation du canton de Fribourg et des autres cantons permet de garantir une éducation globale et coordonnée. La collaboration intercantonale sert à détecter précocement les développements novateurs, favorise l'échange de bonnes pratiques, conduit à une harmonisation des réglementations en matière d'éducation, permet de collecter des statistiques communes sur l'éducation et de mener des projets de recherche. Elle permet également aux cantons de partager des ressources.

2.6 Favoriser la formation bilingue

- Le bilinguisme en tant que caractéristique culturelle cantonale est une préoccupation importante du Service S2 et des écoles du secondaire 2.
- La proportion des élèves en formation bilingue est élevée.

La promotion de la formation bilingue est explicitement prévue par l'art. 7 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur. A Fribourg, où l'allemand et le français sont des langues officielles, l'enseignement bilingue peut contribuer à renforcer l'identité et la cohésion de la communauté. Les élèves qui suivent un enseignement dans les deux langues développent un sentiment d'appartenance aux deux communautés linguistiques et contribuent à promouvoir le dialogue interculturel. Avec un enseignement dans deux langues, les élèves sont confrontés à différentes perspectives et coutumes. Cela favorise leur ouverture d'esprit et leur compréhension des autres cultures. L'enseignement bilingue peut élargir les perspectives professionnelles des élèves acquièrent des compétences linguistiques qui sont estimées dans le canton de Fribourg, mais aussi dans les entreprises et organisations internationales.

2.7 Anticiper les développements novateurs et durables dans le domaine du secondaire supérieur et encourager les projets y relatifs

- Lors de ses rencontres périodiques avec les partenaires de formation, le Service S2 aborde les questions de la qualité et du développement nécessaire de la qualité.
- Le Service S2 dispose d'une bonne vue d'ensemble des développements dans le domaine S2.
- Il existe une collaboration active au niveau cantonal et intercantonal (projets, formations continues) pour le développement du domaine S2.

Si l'observation continue et systématique du secondaire 2 fait apparaître un besoin de développement, le Service S2 y répond en initiant des projets ou d'autres mesures. Les impulsions pour le développement peuvent venir des écoles ou de l'extérieur (au niveau suisse ou cantonal). Les personnes concernées sont directement impliquées dans ces projets communs à toutes les écoles, qui portent non seulement sur la qualité du système mais aussi sur celle de l'enseignement et de l'école.

2.8 Contrôler et développer activement la qualité de la formation S2 aux niveaux système, école et enseignement en collaboration avec les personnes concernées

- Les exigences et les objectifs formulés dans le concept cadre cantonal « Maintien et développement de la qualité au niveau secondaire du 2e degré » sont régulièrement contrôlés et en grande partie atteints.
- Des procédures appropriées sont mises en place pour vérifier les objectifs de qualité à tous les niveaux et pour développer la qualité.
- Régulièrement et au besoin, le concept cadre est vérifié et adapté.

Le contrôle systématique des prestations et des effets du système éducatif crée des connaissances de pilotage et pose ainsi les bases des décisions en matière de politique éducative. Le Service S2 contrôle régulièrement les objectifs fixés par les écoles dans le cadre du concept de qualité scolaire, mais aussi la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les objectifs cantonaux. Ce contrôle régulier permet de prendre des mesures correctives si nécessaire. Le Service S2 rend compte périodiquement à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité des mesures mises en œuvre.

3 Instruments de vérification de la réalisation des objectifs et leur conception

3.1 Entretiens bilatéraux

Des entretiens bilatéraux visant à discuter de l'état et de l'évolution de la qualité ont lieu d'une part au niveau du personnel et d'autre part au niveau institutionnel.

Le chef ou la cheffe du Service S2 mène un entretien annuel avec le directeur ou la directrice de l'école, comme le prévoit la législation cantonale. Cet entretien se concentre sur l'action managériale du directeur ou de la directrice. Les deux personnes mentionnées se rencontrent en outre chaque mois pour discuter de questions et de problèmes en suspens, pour informer des résultats et pour échanger des idées de développement, ceci afin de soutenir les tâches générales de direction.

Chaque année, un entretien sur le rapport qualité (entretien de rapport) a également lieu entre le Service S2 et la direction de l'école (éventuellement par délégation). L'accent est mis sur le développement de l'école dans son ensemble.

Ces entretiens, qui doivent être distincts, peuvent également être utilisés pour des feed-backs réciproques.

Objectifs	Description des instruments
Tous les objectifs de qualité	La qualité - qu'il s'agisse de succès ou de déficits - est abordée de manière proactive et ouverte dans tous les domaines pertinents. Le Service S2 demande régulièrement un feed-back sur l'accomplissement de ses propres tâches.

3.2 Travail des commission axé sur le développement de la qualité

Lors des rencontres régulières d'organes cantonaux et nationaux, des informations sont échangées sur les problèmes et les approches de solutions en mettant explicitement à l'ordre du jour des thèmes relatifs à la qualité. Cela permet d'identifier les problèmes et les besoins dans leur importance pour la qualité et d'en assurer le suivi.

Au niveau cantonal, les organes suivants sont à souligner :

- Réunion hebdomadaire des chefs et cheffes de services de l'enseignement (CCSE) organisée par le secrétariat général de la DFAC et destinée à discuter de thèmes communs à tous les services.
- Toutes les 2 à 4 semaines, réunions plus ou moins longues avec la conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur (CODESS).
- Réunion annuelle avec les directions d'écoles complètes (CODICOL).
- Au moins deux réunions par an avec les associations professionnelles (AFPESS, SSP).
- Rencontres annuelles avec le rectorat de l'Université de Fribourg et la CODESS.
- Rencontres régulières avec les directions des HES fribourgeoises.
- Rencontres régulières avec les conférences des directions des cycles d'orientation.
- Rencontres organisées par les écoles avec les commissions d'écoles et les associations de parents d'élèves.
- Réunion annuelle avec les responsables qualité des écoles (conférence des responsables qualité S2).

Au niveau national, des réunions régulières de Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (SMAK/CESFG) et de la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) (avec des

sous-commissions ou des groupes de travail), du Centre suisse de formation continue (ZEM CES) et de groupes de projet ont lieu.

En outre, des groupes d'accompagnement sont convoqués pour la bonne mise en œuvre de projets (p. ex. numérisation, développement de la maturité gymnasiale).

Objectifs	Description des instruments
Soutien à titre subsidiaire des directions d'école dans la gestion du personnel	Les demandes des directions d'école sont thématiques lors de réunions des autorités. Si nécessaire, des solutions inter-écoles sont trouvées.
Collaboration intra cantonale entre partenaires de la formation basée sur la confiance, l'estime et la participation	Détection précoce des développements novateurs. Délégation de Fribourgeoises et de Fribourgeois dans des organes et des projets nationaux et régionaux.
Collaboration avec les différents groupes de personnes responsables pour veiller à la vérification efficace de la qualité de la formation au secondaire supérieur et contribuer à son développement aussi bien au niveau du système et de l'école que de l'enseignement	Niveau de l'école et de l'enseignement : Le Service S2 veille à ce que le concept-cadre et les concepts de qualité des écoles soient mis en œuvre et appliqués de manière durable. Il fait appel à la conférence des responsables de la qualité pour obtenir des informations. Niveau du système : Le Service S2 utilise les données des études nationales et de son propre monitoring.

3.3 Reconnaissance des filières de formation par la CDIP

La Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et/ou le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sont compétents pour la reconnaissance des filières de formation des écoles du secondaire 2. La procédure d'examen comprend l'examen de la planification, de la conception et de la préparation de la filière de formation, de sa mise en œuvre ainsi que de la procédure de qualification.

Pour que les certificats délivrés aux élèves à la fin de leur formation soient reconnus dans toute la Suisse, les écoles du secondaire 2 doivent obtenir la reconnaissance institutionnelle. Si une filière de formation est nouvellement proposée (p. ex. maturité bilingue avec l'italien), une demande doit être soumise pour la première fois à la commission de reconnaissance. En règle générale, ces reconnaissances sont réexaminées tous les 10 ans.

Objectifs	Description des instruments
Soutien au développement des filières de formation	Mise à disposition des documents nécessaires (p. ex. règlements, directives, horaires) à l'attention de la CDIP/DEFR, en collaboration avec les écoles concernées.

3.4 Echanges avec le secondaire 1, avec l'Université et les hautes écoles

Des échanges réguliers ont lieu dans le cadre de la Conférence des chef-fes- des services de l'enseignement (CCSE). De plus, des groupes de pilotage sont mis en place. Les services d'enseignement des deux degrés y sont représentés avec, en plus, pour le S2, une représentation de la CODESS et, pour la scolarité obligatoire, une représentation de l'inspectorat scolaire ou des collaborateurs/collaboratrices pédagogiques. Ceux-ci mandatent des groupes de travail thématiques, notamment pour organiser des rencontres entre les enseignants et les enseignantes.

La plateforme Uni-collèges a été créée avec l'Université de Fribourg. Elle vise à favoriser les échanges entre les collèges fribourgeois et l'Université de Fribourg afin de renforcer la compréhension mutuelle et de clarifier les exigences de part et d'autre. Les initiatives des différentes conférences de branches sont coordonnées par un bureau commun (Université, Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire et Service S2).

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/plateforme-uni-colleges>

Enfin, une rencontre a également lieu une fois par an entre la CODESS/S2 et le rectorat de l'Université et une autre, sur un rythme en principe bisannuel, avec les directions des hautes écoles spécialisées.

Objectifs	Description des instruments
Transition bien coordonnée depuis l'école obligatoire	Analyse des statistiques. Observation des développements, échange à ce sujet lors des rencontres susmentionnées, définition de dispositions contraignantes avec les deux groupes pilotes et information des associations professionnelles à ce sujet.
Transition bien coordonnée vers les hautes écoles.	Encourager les échanges entre les disciplines gymnasiales, les conférences de branches et les facultés universitaires. Création d'offres qui servent aux deux parties (formations continues, projets et offres pour les élèves).

3.5 Système des examens

Les examens finaux sont coordonnés par le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré dans le cadre de la Commission cantonale des examens du secondaire 2 (LESS art. 18). La commission d'examen fixe le déroulement des examens, valide les examens organisés dans les différentes écoles et garantit qu'ils respectent les objectifs du plan d'études (plan d'études cadre et plan d'études cantonal), qu'ils sont préparés de manière qualitativement irréprochable et que leur degré de difficulté est adéquat. L'organisation des examens finaux se fait au sein de l'école. Les experts sont soit des enseignants et enseignantes d'autres écoles cantonales du secondaire 2, soit des membres du corps enseignant d'une haute école.

La DFAC nomme les présidents et présidentes des jurys d'examen des différentes écoles cantonales du secondaire 2. Le Service S2 organise une séance annuelle avec les jurys d'examen pour préparer la session d'examen (dates, vérification des examens par les représentant-e-s de l'Université, discussion des projets et des mesures de compensation des désavantages, validation de la forme et du contenu des examens oraux) et prend connaissance des rapports sur la session d'examen rédigés par les présidents et présidentes de jury.

Objectifs	Description des instruments
Transition bien coordonnée vers les hautes écoles	Garantie de la qualité des procédures d'examen par l'engagement de personnes compétentes (présidences des commissions d'examen). Evaluer les rapports des commissions d'examen en vue d'une éventuelle optimisation des procédures.

3.6 Monitoring resp. évaluations scientifiques

Le Service collecte et analyse des données sur les prestations et les effets du système de formation sous la forme d'un monitoring de la formation et de statistiques sur l'éducation. Des études et des évaluations externes sont commandées pour répondre à des questions spécifiques. En étroite concertation avec les écoles, le Service veille à ce que les connaissances nécessaires au pilotage issues du monitoring de la formation et de l'évaluation du système soient préparées pour toutes les instances concernées. Les données sont mises à la disposition des écoles et des différents groupes d'interlocuteurs en fonction des destinataires.

Objectifs	Description des instruments
Tous les objectifs qualité	Toutes les données sont collectées, analysées, rendues visibles, communiquées et des conclusions en sont tirées.

3.7 Développement du système (projets)

Conformément à l'art. 21 de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), la Direction peut autoriser ou réaliser des projets pédagogiques qui servent entre autres à tester de nouveaux moyens d'enseignement, des méthodes d'enseignement ou des structures scolaires. Un projet doit être limité dans le temps et en outre faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Si un projet s'écarte des dispositions réglementaires, il doit être préalablement autorisé par le Conseil d'Etat. Il en fixe ensuite les objectifs, le contenu, le champ d'application, la durée et les modalités d'évaluation.

Objectifs	Description des instruments
Tous les objectifs qualité	Les projets sont décrits, mis en place, réalisés et évalués avec attention. Cela implique également que les personnes concernées soient impliquées de manière appropriée. Pour les projets de grande envergure, différentes informations doivent être fournies : (a) la problématique, la description du projet, (b) l'objectif du projet, (c) des indications sur le budget (le financement est-il assuré ?), (d) les arguments qui parlent pour ou contre le projet, (e) la durée du projet, (f) l'évaluation prévue.